

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Délibération N° 028-2023

**AVENANT
CONVENTION SPET
CDG 19**

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 07 avril 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS,
MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES,
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, POUGET, VILLATOUX

Absents excusés :

MMES CLEDIERE (Procuration à M. MAZEAUD Georges), VERDEYME
(procuration à M. GERAUDIE Marc), NOEL (procuration à Mme
CROUZETTE Simone), MARLINGE
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE Simone

M. Le maire rappelle au conseil municipal la délibération 015-2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé les termes de la convention d'affectation avec le CDG de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent contractuel du service public de l'emploi temporaire.

Il indique que par délibération en date du 25 novembre 2022, le conseil d'administration du centre de gestion a décidé de porter les taux de frais de gestion à 7%; ce taux est applicable pour les contrats conclus à compter du 1^{er} avril 2023. Il convient donc de modifier l'article 7 de la convention.

M. le maire donne lecture de l'avenant à la convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- charge M. le maire de signer l'avenant à la convention générale d'affectation à des missions temporaires

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**